



Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Office Guinéen des Parcs et Réserves

**Projet de « Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing-Falémé–
GIRN-PBF »**

PIMS: 5677-Project ID: 00107545- Award: 00107166

TERMES DE REFERENCE

*RECRUTEMENT D'UNE ONG CHARGÉE D'ANIMER LE PROCESSUS DE CRÉATION DE LA RÉSERVE DE FAUNE DE GAMBIE
FALEMÉ*

I. Information sur la mission

Titre du Projet : Projet de Gestion Intégrée des ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé

Service attendu : Animer le processus de création de la réserve de faune de Gambie-Falémé

Zone d'intervention : Préfectures de Koubia et Mali

Date estimative de démarrage : août 2021

Durée de la mission : Quatre mois et demi

II. Contexte et Objectif

La Guinée a bénéficié d'un financement du FEM à travers le fond STAR (Système Transparent d'Allocation des Ressources), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage du Bafing-Falémé. L'objectif de ce projet est de promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (parc national de Moyen-Bafing, réserve faunique et forêts communautaires) le long des cours d'eau Bafing et Falémé, et en établissant des écovillages autour des aires protégées. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre quatre composantes : (i) la gestion intégrée du paysage du Bafing-Falémé, (ii) l'opérationnalisation de la gestion des aires protégées et des zones tampons du Bafing-Falémé, (iii) la mise en place du modèle d'écovillage dans le paysage du Bafing-Falémé, (iv) l'intégration de la dimension du genre et de la gestion des connaissances.

Le projet appuiera la création d'une nouvelle réserve naturelle appelée « Réserve de faune de Gambie - Falémé », où la conservation de la biodiversité sera renforcée et le taux de déforestation réduit. Cela permettra d'avoir une réserve officielle de faune, avec un statut officiel clair et une gestion efficace, garantira la conservation à long terme de la biodiversité dans cette zone, en évitant tout conflit potentiel avec les activités de développement minier et la construction du futur barrage hydroélectrique de Sambagalo.

L'objectif de cette mission est d'animer le processus de création de la réserve de faune de Gambie-Falémé en tenant compte des axes prioritaires qui sont entre autres : i) Protection et conservation de la biodiversité, ii) Augmentation des revenus des communautés, iii) valorisation économique des Ressources Naturelles et iv) développement de la synergie des acteurs intervenant dans la zone.

C'est dans ce cadre que le projet GIRN-PBF lance un appel à candidature pour le recrutement d'une ONG nationale disposant des expériences et compétences dans le domaine de création des aires protégées incluant les réserves de faune.

III. Résultats attendus

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique validée par l'Unité de gestion du projet intégrant un chronogramme détaillé de mise en œuvre des activités, est disponible ;
- Des séances d'information et de communication sont organisées pour susciter l'intérêt et l'engagement des communautés dans le processus de création de la réserve intégrant les quatre (4) forêts classées de Gambie, Woundou Nord, Woundou Sud et Kabéla ;
- Un processus de communication et d'information mettant en relation les institutions concernées par la gestion de la Réserve de faune de Dindéfello au Sénégal et de Lébékéré en Guinée ;
- Une feuille de route détaillée pour finaliser le processus de publication au Journal Officiel de la République est élaborée et validée par les parties impliquées dans la démarche ;
- Une synthèse des résultats des études et d'analyses sur la délimitation, le zonage de la réserve (zone centrale, couloirs de migration, zone tampon, zone de développement), la distribution de la faune, de la flore et de la végétation, incluant la typologie des produits forestiers non ligneux (PFNL), les droits sur les PFNL et le système de gouvernance de l'aire protégée qui alimenteront la conception du plan d'aménagement et de de gestion du paysage élaborée et partagée ;
- Une collecte de données complémentaires aux études précédentes portant sur les ressources naturelles (ligneux, non ligneux, fauniques), apicoles, les organisations d'utilisateurs des ressources naturelles, les savoirs locaux endogènes, les circuits commerciaux liés à la valorisation des produits de cueillette, le mercurial des prix, les transactions transfrontalières, etc.
- Un plan d'action budgétisé des activités de restauration de l'environnement et de préservation de la biodiversité y compris dans les trois (3) écovillages est élaboré et validé ;
- Un avant-projet de décret et des règlements avec l'appui juridique et sous l'autorité du MEEF à travers la Direction Générale de L'OGPR avant la fin du projet ;
- Des rapports mensuels d'activités intégrant les images numériques des différentes activités sont élaborés et partagés ;
- Un rapport provisoire de fin de mission intégrant l'ensemble des livrables de la mission, validé est disponible ;
- Un rapport de fin de mission intégrant les commentaires et observations de mission de validation est disponible ;
- Des photos numériques sur les activités sont mises à la disposition de l'Unité de gestion sur clé USB.

IV. Fonctions/responsabilités/Tâches

Sous la supervision du Directeur National et du Coordonnateur National du projet et en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés de l'OGPR et des Eaux et Forêts, les prestataires assureront plus spécifiquement les tâches ci-après :

- Appuyer le processus consultatif des communautés riveraines et les acteurs locaux ;
- Animer les discussions au niveau du comité paysage pour explorer les synergies entre la réserve communautaire située dans la préfecture de Mali (projet en cours de création) et celle de Didéfelo au Sénégal ;
- Contribuer à l'animation des consultations pour la mise en place du comité de gestion du paysage et le processus d'élargissement de la commission interministrielle à la zone Nord-Ouest du paysage ;
- Contribuer en collaboration avec l'OGPR, dans le processus juridique pour la création de la réserve de faune ;
- Organiser des séances d'information et de communication pour susciter l'intérêt et l'engagement des communautés dans le processus de création de la réserve intégrant les quatre (4) forêts classées ;
- Contribuer à réaliser les études visant à déterminer le type d'aire protégée et à proposer une feuille de route détaillée pour finaliser le processus de publication au Journal Officiel de la République, en collaboration avec l'OGPR ;
- Travailler en synergie avec les structures et consultants chargés de réaliser l'éventail d'études et d'analyses qui seront entreprises afin de fournir un système actualisé d'informations sur la délimitation des corridors et la distribution de la faune qui alimentera la conception du plan de gestion du paysage ;
- Identifier avec les communautés des actions de restauration de l'environnement et de préservation de la biodiversité ;
- Conduire le processus consultatif au niveau des Comités de Paysage et avec les communautés locales pour discuter plus en détail et déterminer la délimitation, le zonage de la zone (zone centrale, couloir, zone tampon, zone de développement), les droits sur les produits ligneux et non ligneux et le système de gouvernance de l'aire protégée ;
- Un avant-projet de décret et des règlements avec l'appui juridique et sous l'autorité du MEEF à travers la Direction Générale de l'OGPR avant la fin du projet ;
- ;
- Participer aux sessions de renforcement de capacités des Organisations de la société civile et des acteurs de terrain ;
- Elaborer et faire valider des rapports mensuels d'activités intégrant les images numériques des différentes activités ;
- Elaborer et faire valider un rapport provisoire de fin de mission intégrant l'ensemble des livrables de la mission ;
- Elaborer un rapport de fin de mission intégrant les commentaires et observation de mission de

validation ;

- Mettre à la disposition de l'Unité de gestion du projet des photos numériques sur clé USB.

VI. Livrables

Groupe 1 :

- Une note méthodologique assortie d'un chronogramme actualisé détaillé de mise en œuvre de l'ensemble des activités.

Groupe 2 :

- Une feuille de route détaillée pour finaliser le processus de publication au Journal Officiel de la République est élaboré et validée par les parties impliquées dans la démarche ;
- Une synthèse des résultats des études et d'analyses sur la délimitation, le zonage de la réserve (zone centrale, couloir, zone tampon), la distribution de la faune intégrant les droits sur les produits ligneux et non ligneux et le système de gouvernance de l'AP qui alimenteront la conception du plan de gestion du paysage élaboré et partagé ;
- Un plan d'action budgétisé des activités de restauration de l'environnement et de préservation de la biodiversité y compris dans les trois (3) écovillages est élaboré et validé ;
- Un avant-projet de décret et des règlements avec l'appui juridique et sous l'autorité du MEEF à travers la Direction Générale de L'OGPRavant la fin du projet ;
- Des rapports mensuels d'activités intégrant les images numériques des différentes activités sont élaborés et partagés ;
- Un rapport provisoire intégrant l'ensemble des livrables, accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités, validé par l'Unité de gestion du projet.

Groupe 3 :

- Un rapport final d'exécution des activités intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de gestion du projet en deux (2) exemplaires originaux (copie dure) et électronique ;
- Un rapport provisoire de fin de mission intégrant l'ensemble des livrables de la mission, validé est disponible ;
- Un rapport de fin de mission intégrant les commentaires et observations de la mission de validation est disponible ;
- Des photos numériques sur les activités sont mises à disposition de l'Unité de gestion sur clé USB.

VII. Durée de la mission

La durée de la mission est de quatre mois et demi allant du 15 août au 31 décembre 2021.inclusivement, renouvelables si la prestation a été satisfaisante.

VIII. Compétences fonctionnelles

L'ONG doit avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (2) ans dans la conduite du processus de création de Parcs nationaux, Réserves de faune et des forêts communautaires et doit avoir mené des

procédures juridiques et politiques de création d'aires protégées.

La réalisation des tâches ci-dessus, implique la mobilisation par l'ONG d'une équipe composée de :

- Un Ingénieur des Eaux et Forêts, Gestion des ressources naturelles, Environnement, , Agriculture ou tout domaine similaire -Chef d'Equipe. Il doit disposer d'une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la création des aires protégées (forêts communautaires, réserves de faune, parcs nationaux) avec une bonne connaissance des conventions internationales sur les objectifs et la création des aires protégées et sur la législation nationale dans le domaine;
- Un socio-économiste, Assistant disposant d'au moins trois (3) ans d'expériences de travail dans les aires protégées avec des compétences dans la collecte et l'analyse des données ;
- Un juriste disposant de compétences en politique et procédures de création des aires protégées ;
- Deux animateurs avec deux (2) ans d'xpérience dans l'animation communautaire, disposant des compétences en formation et organisation des réunions et parlant couramment le Pular, langue de communaication du terroir

Pour la bonne conduite de la mission, l'ONG peut proposer la mobilisation de toute autre expertise dont la qualification est jugée utile.

IX. Qualifications requises de l'équipe de l'ONG

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Expérience avérée en conduite de processus de création de réserve de faune ;
- Bonne connaissance des lois, règlements et procédures en matière de création des aires protégées en Guinée ;
- Compétences avancées en leadership , en négociation et en communication ;
- Sensibles aux aspects liés au genre ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Capable d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile.

X. Modalités de paiement

Livrables	Délai	%
1^{ère} Tranche : Après signature du contrat et validation de la Note méthodologique assortie d'un chronogramme actualisé détaillé de mise en œuvre de l'ensemble des activités.	20 août 2021	40
2^{ème} Tranche : Après le dépôt de : - Une feuille de route détaillée pour finaliser le processus de publication au Journal Officiel de la République est élaboré et valider les parties impliquées dans la démarche ; - Une synthèse des résultats des études et d'analyses sur la délimitation, le zonage de la réserve (zone centrale, couloir, zone tampon, zone de développement), la distribution de la faune intégrant les droits sur les produits ligneux et non ligneux et le système de gouvernance de l'AP qui alimenteront la conception du plan de gestion du paysage élaboré et partagé ; - Un plan d'action budgétisé des activités de restauration de l'environnement et de préservation de la biodiversité y compris dans les trois (3) écovillages est élaboré et validé ; - Un avant-projets de décrets et des règlements sous l'autorité du MEEF avec la collaboration de l'OGPR ; - Des rapports mensuels d'activités intégrant les images numériques des différentes activités sont élaborés et partagés ; - Un rapport provisoire intégrant l'ensemble des livrables accompagné de photos numériques sur la réalisation des activités, validé par l'Unité de gestion du projet.	1 ^{er} octobre 2021	40
3^{ème} Tranche : Après le dépôt : - Un rapport final d'exécution des activités intégrant l'ensemble des observations de l'Unité de gestion du projet en deux (2) exemplaires originaux (copie dure) et électronique ; - Un rapport provisoire de fin de mission intégrant l'ensemble des livrables de la mission, validé est disponible ; - Un rapport de fin de mission intégrant les commentaires et observation de mission de validation est disponible ; - Des photos numériques sur les activités sont mises à la disposition de l'Unité de gestion sur clé USB. Des images numériques sur le	31 décembre 2021	20

déroulement de toutes les activités sur clé USB.		
TOTAL	Cinq (5) mois	100 %

XI. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
1. Documents administratifs (agrément)	10
1.1 Aspect administratif (acte de reconnaissance, existence d'un compte bancaire)	10
2. Cohérence de la méthodologie et du plan de travail proposés avec les Termes de référence (TDR)	20
2.1 Approche technique et méthodologie	15
2.2 Chronogramme de mise en œuvre des activités	5
3. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	70
3.1. Ingénieur, chef d'équipe	20
3.1.1. Qualification académique	10
3.1.2. Expérience dans le domaine	20
3.2. Un socio-économiste	20
3.2.1. Qualification académique	5
3.12.2. Expérience dans le domaine	10
3.3. Juriste	10
3.3.1. Qualification académique	5
3.3.2. Expérience dans le domaine	5
3.4. animateurs	20
3.4.1. Qualification académique	05
3.4.2. Expérience dans le domaine	15

Total des points évaluation technique	100
--	------------

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%).

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : $\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$

Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : $\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$.

XII. Moyens de fonctionnement

Le prestataire devra remplir son cahier de charges avec ses propres équipements, matériels, personnel et structures. Les offres technique et financière devront tenir compte de cette obligation, et le projet supportera les coûts directement liés aux activités à mettre en œuvre.

XIII. Présentation des offres

13.1. L'offre technique :

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Une lettre de couverture, sur papier entête de l'ONG, transmettant l'offre et par laquelle elle s'engage à exécuter les prestations conformément aux présents termes de référence de cet appel à proposition ;
- Une brève présentation du soumissionnaire, en mettant en évidence son expérience dans la conduite du processus de création des Parcs nationaux, Réserves de faune et des forêts communautaires et doit avoir mené des procédures juridiques et politiques de création de ces aires protégées et ses capacités opérationnelles (moyens logistiques et humains) ;
- Les documents juridiques du soumissionnaire : Arrêté/Attestation de reconnaissance et de confirmation authentiques en cours de validité, l'évidence de l'existence de siège, le n° de compte bancaire ;
- L'approche technique détaillant la méthodologie que le soumissionnaire se propose de suivre pour atteindre les résultats recherchés, assortie des remarques et suggestions de toute nature qu'il jugerait opportun de faire. Toute proposition d'aménagement des termes de référence visant à améliorer l'exécution du programme devra être dûment argumentée ;
- Un chronogramme détaillé des travaux qui tient compte du déroulement des activités en lien avec l'approche méthodologique ;
- La liste, les CV et attestations du personnel technique que le soumissionnaire se propose d'affecter à la réalisation de la prestation. Le soumissionnaire s'engagera, en cas d'obtention du contrat, à mettre effectivement sur le terrain le même personnel pour la mise en œuvre des activités.

13.2. L'offre financière :

- L'offre financière, en ***Franco Guinéens (GNF)***, couvrira tous les coûts directement liés au processus de création de la réserve de faune.

Les offres technique et financière seront obligatoirement présentées sous plis séparés portant respectivement les mentions « **Offre technique pour la conduite du processus de création d'une Réserve faune de Gambie- Falémé** » et « **Offre financière pour la conduite du processus de création d'une Réserve faune de Gambie- Falémé** ». Ces deux plis seront eux-mêmes glissés dans une grande enveloppe soigneusement fermée, non identifiable, adressée à « Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing-Falémé, Quartier Tata II dans la Commune Urbaine de Labé » et portant la mention :

« SOUMISSION A L'APPEL A PROPOSITION POUR LA CONDUITE DU PROCESSUS DE CREATION DE LA RESERVE DE FAUNE DE GAMBIE- FALEME »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.

A

Monsieur le Directeur National
du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage du Bafing Falemé (GIRN-BF)
Lanséboundji - Coléah Face ENAM
Conakry

E-mail : achat.bs.peged@gmail.com

Labé, le 15 juillet 2021


Le Directeur National
Colonel Aboubacar OULARE

Les dépôts peuvent se faire au siège du Projet à Labé, Commune Urbaine de Labé, Tel: 622 32 69 89.

Au programme Environnement et Gestion Durable du capital naturel, en face de l'ENAM Coléah, Tel : 622 13 55 33

Les plis peuvent aussi être déposés au niveau des Directions préfectorales de l'Environnement, Eaux et Forêts dans les directions préfectorales de l'Environnement de : Mali, Tel : 622 10 1801/ 622 19 01 41, Koubia : 625 44 59 34 / 628 11 59 74, Tougué ; Tel 622 97 73 01/ 628 69 38 67, Mamou : Tel :628 19 07 49, Dinguiraye, Tel : 622 15 00 50, Siguiri : Tel : 622 87 56 63 / 622 64 24 47.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 05 août 2021 à 13 heures 30 minutes.